

> OFFRE DE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Apprenti(e) Surveillant de travaux -

INFORMATIONS CLÉS

Réponse avant le :
30 mai 2022

Référence :
17114

Direction :
Voirie, Espaces Publics, Eclairage
Public

**Durée du
contrat d'apprentissage :**
1 an

Niveau d'études et filière :
Licence Professionnelle Travaux
Publics

Lieu de Travail :
38080 L'ISLE D'ABEAU

Horaires :
Temps complet

Spécificités du poste :
Permis B obligatoire

Où adresser votre candidature :
Rappeler la référence 17114 sur
votre candidature

Par courrier : 17 avenue du
Bourg, 38081 L'Isle d'Abeau cedex

Par mail :
recrutement@capi38.fr
Joindre obligatoirement : lettre de
motivation et curriculum vitae

CONTEXTE

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère est une intercommunalité constituée de 22 communes, comptant 108 700 habitants. Elle occupe une situation géographique privilégiée (idéalement située à 20 minutes à l'est de Lyon) et dotée d'un excellent niveau d'accessibilité : aéroport, TGV et autoroutes.

C'est un territoire singulier, à taille humaine, où patrimoine urbain, industriel et naturel vivent en parfaite harmonie. Engagée dans le développement durable, la transition énergétique et le respect de l'environnement, la CAPI est un territoire agréable à vivre, avec un tissu économique dynamique et innovant.

Elle assure une large palette de compétences au quotidien : des missions de planification, aménagement et développement (habitat, économie, urbanisme, mobilités, éclairage public, voiries, transition énergétique), mais aussi une offre de services aux habitants : petite enfance, gestion d'équipements sportifs et culturels, lecture publique, eau et assainissement...

La Direction Voirie, Espaces Publics, Eclairage Public gère le patrimoine des voiries communautaires (350 kms), de l'éclairage public (18 500 points lumineux) et des feux tricolores (60 carrefours à feux), en élaborant et mettant en œuvre les programmes de travaux d'investissement annuels et pluriannuels, en coordination étroite avec les communes (5 à 6 millions € annuels). Elle pilote les opérations de création ou de grosse réhabilitation des Infrastructures (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre partielle). Elle expertise et suit les projets et aménagements réalisés par SARA (ZAC, ZAE) en vue de leur gestion ultérieure par la CAPI. Elle gère les demandes d'instruction administrative (permissions de voirie, Accord technique Préalable, demande d'alignement, DT, DICT...). Elle représente la Maîtrise d'ouvrage CAPI auprès des partenaires (Communes, Département, Etat...) dans le domaine des Infrastructures routières.

Ainsi, rattaché(e) au Responsable du pôle Voirie secteur Ouest, **vous serez en charge de la surveillance des travaux de Voirie, sur le territoire CAPI, et de la conduite d'opération simple, sans maître d'œuvre en lien avec votre profil de formation.**

Dans ce cadre, vos activités seront :

- **Prévoir et organiser**, à partir d'un dossier technique, les différents outils et moyens permettant le suivi de l'exécution des travaux.
- **Coordonner et piloter** les dossiers de travaux, pour assurer au Maître d'Ouvrage CAPI, le suivi et le respect des règles de l'art et la maîtrise des coûts de réalisation, sur les chantiers
- **Prendre en charge** les réceptions de travaux, ainsi que les démarches administratives et de contrôle, telles que :
 - Métrés
 - Vérification des produits
 - Essais de compactage des tranchées
 - Dossier des Ouvrages Exécutés (D.O.E)
- **Effectuer un travail collaboratif** avec les différents partenaires extérieurs à la CAPI, dont les Communes

Domaines de compétences étudiés dans le cursus et abordés en situation de travail

- Connaissances techniques dans le domaine de la voirie
- Maîtrise de l'environnement des PC et des logiciels de bureautique
- Maîtrise du système d'information géographique
- Maîtrise des techniques de communication

APTITUDES :

- Sens du service public
- Discrétion
- Rigueur, esprit d'initiative et autonomie
- Qualités relationnelles et aptitude à travailler en équipe
- Savoir rendre compte à son maître d'apprentissage

Votre rémunération :

- Déterminée en pourcentage du SMIC (base 151,67 h) et fixé par décret variant en fonction de l'âge du bénéficiaire et de votre progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage
- **Autres avantages** : Chèques déjeuners de 9,20€/7h effectives + remboursement abonnement transport en commun à hauteur de 50%

Plus d'informations sur www.capi-agglo.fr/la-capi/rh

